



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

60^e séance plénière

Vendredi 30 novembre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

Point 17 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/62/327
et A/62/344)

Projets de résolution (A/62/L.22 et A/62/L.23)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/62/L.22 et A/62/L.23.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour examiner le point 17 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », qui vise à consolider l'engagement de la communauté internationale dans le règlement du conflit arabo-israélien, un conflit qui résulte de la poursuite de l'occupation par Israël de territoires arabes depuis 1967 et des pratiques catastrophiques auxquelles il se livre sur ces terres.

Il est encourageant que notre débat sur cette question coïncide avec une nouvelle approche internationale du conflit arabo-israélien tendant à aborder celui-ci plus sérieusement et plus attentivement, dans le cadre de la Conférence d'Annapolis, qui a représenté un premier pas vers une reprise des négociations de paix arabo-israéliennes, en particulier sur le volet palestinien-israélien, en vue de parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient.

Ce fait nouveau survient après que des délégations arabes eurent réaffirmé, à cette tribune et dans toutes les autres enceintes internationales, leur engagement résolu en faveur de la paix juste et globale reflétée dans l'Initiative de paix arabe de 2002, qui a été réaffirmée en 2007. La communauté internationale, telle que représentée à l'Assemblée générale, doit agir afin de créer un soutien en faveur de négociations sur le statut définitif, s'agissant du volet palestinien, qui mènent à un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien pour tous les volets, sur la base du principe de la terre contre la paix et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Afin d'exprimer l'opposition de la communauté internationale à la poursuite de l'occupation illégale par Israël de territoires arabes et sa ferme conviction qu'il doit être mis fin à l'occupation dès que possible, l'Assemblée générale, chaque année à ce même moment, adopte deux projets de résolution de grande importance au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Le premier de ces textes porte sur la question de Jérusalem. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont réaffirmé la nécessité de préserver le statut spécial de Jérusalem et le caractère illégal des mesures prises par les Gouvernements israéliens successifs en vue de modifier son caractère avant que les négociations sur le statut final soient achevées et qu'un État palestinien indépendant, souverain et viable ait été créé. Le deuxième projet de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



résolution traite du Golan syrien occupé et réaffirme la volonté de la communauté internationale, et sa détermination à cet égard, de mettre un terme à l'occupation par la force d'un territoire syrien par Israël et d'obtenir le retrait complet aux frontières du 4 juin 1967.

Il ne fait pas de doute que la convocation de la Conférence d'Annapolis, à laquelle toutes les parties arabes concernées ont participé, et l'accord quant au lancement de négociations sur le volet palestinien visant à la création d'un État palestinien indépendant et viable, ayant Jérusalem-Est pour capitale, avant la fin de 2008, selon un calendrier précis qui prenne en considération tous les éléments pertinents – notamment les résolutions de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route –, devrait favoriser un climat international susceptible de conduire à un règlement passant par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, les fermes de Chebaa au Liban et le plateau du Golan syrien. Cela permettrait de parvenir à une paix juste et globale qui garantirait la stabilité du Moyen-Orient dans un contexte qui assure la création d'un État palestinien indépendant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à l'intérieur des frontières de 1967, et l'instauration de relations pacifiques normales entre les Arabes et Israël.

Tels sont la lettre et l'esprit de l'Initiative de paix arabe, qui repose sur l'idée du retrait complet en échange de la paix totale, à laquelle nous espérons parvenir avant la fin de 2008. Pour réussir, le soutien de la communauté internationale est nécessaire, par l'entremise de l'Assemblée générale, en grande partie avec le soutien de ces deux projets de résolution. Le succès dépend aussi de ce qu'Israël voudra ou non s'engager lui aussi à parvenir à un règlement, principalement en prenant des mesures de confiance. Ces mesures consisteraient à mettre fin à tous les agissements illégaux qui font obstacle au processus de paix, à manifester une volonté politique d'avancer sur tous les volets, à améliorer les conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza et à mettre fin à toutes les formes de châtement collectif.

Il est également nécessaire de s'accorder sur des négociations justes concernant le problème des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948. Nous comptons également que les États-Unis continueront de jouer un rôle de chef de file dans ce processus, et souhaitons un rôle plus effectif pour le Quatuor, qui

sera chargé de suivre l'application de ce qui est convenu entre les parties palestinienne et israélienne pour parvenir à une solution fondée sur l'existence de deux États, en créant un État palestinien indépendant avant la fin de 2008 et en procédant au retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés en Cisjordanie, sur le plateau du Golan et aux fermes de Chebaa. La fin de l'occupation doit être totale et globale, fondée sur des négociations directes sur tous les volets, et exempte de retards et de faux-fuyants visant à imposer une situation illégale sur le terrain.

J'ai le plaisir aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale deux projets de résolution au titre du point 17 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient » : le projet de résolution A/62/L.22 intitulé « Jérusalem » et le projet de résolution A/62/L.23 intitulé « Le Golan syrien ».

Le premier projet de résolution réaffirme que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui traitent du statut spécial de Jérusalem-Est restent le principal cadre de référence; il réaffirme aussi le rejet et la répudiation de toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, puissance occupante, qui visent à modifier le statut juridique et le caractère de Jérusalem. Il confirme en outre que tout règlement juste et global de la question de Jérusalem doit prendre en considération les préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions prévoyant des garanties internationales pour assurer la liberté de croyance et de religion de ses habitants, sans tentatives illégales de la part Israël qui viseraient à imposer un caractère juif à la ville.

Le deuxième projet de résolution, sur le Golan syrien occupé (A/62/L.23), rappelle la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et note avec une profonde préoccupation qu'Israël continue de ne pas appliquer cette dernière. Le projet de résolution réaffirme également l'applicabilité au territoire syrien occupé depuis 1967 de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949; et déclare illégitime la décision d'appliquer le droit israélien sur ce territoire et les activités d'implantation de colonies de peuplement. Le projet de résolution appelle une fois encore Israël à se retirer des Hauteurs du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, à reprendre les pourparlers de paix sur le volet syrien et à respecter les engagements pris lors de pourparlers antérieurs.

Les coauteurs de ces deux projets estiment que le temps est venu pour la communauté internationale de se pencher sur le Moyen-Orient dans son intégralité, en particulier à la lumière des efforts actuellement déployés pour faire avancer le processus de paix. Soumis aux affres de la guerre et de l'agression, les habitants de la région aspirent à la paix, à la stabilité et au développement. Cela ne peut se faire sans une volonté internationale de fournir l'appui politique nécessaire pour parvenir à des progrès décisifs et aboutir au retrait israélien de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, sur la base du droit international, du principe terre contre paix, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route, des principes de Madrid et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Afin de réaliser cet objectif, avec l'appui de la communauté internationale, les coauteurs comptent bien recevoir l'appui de tous les États Membres et leur vote en faveur de ces deux projets de résolution, pour parvenir à la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient change rapidement. Bien que certains aient accepté antérieurement le récit trompeur selon lequel le conflit israélo-palestinien est à l'origine de l'instabilité dans notre région, les faits sur le terrain démontrent précisément le contraire : c'est le conflit israélo-palestinien qui est la conséquence de l'instabilité provoquée par la montée de l'extrémisme dans toute la région.

La rencontre récente d'Annapolis a montré que l'on reconnaît et que l'on accepte de plus en plus que les vrais dangers pour la région émanent directement de l'extrémisme islamique et de son champion, l'Iran, qui commandite le terrorisme dans le monde entier, qui cherche à se doter d'armes nucléaires et qui défie constamment la volonté de la communauté internationale.

En effet, la situation réelle au Moyen-Orient a été très bien décrite à la fin de la semaine dernière par un membre du Parlement syrien qui a dit qu'il existe une « alliance allant de Téhéran à Gaza ». La Syrie aujourd'hui continue d'être le foyer des forces de l'extrémisme et de l'instabilité, accueillant le siège du Hamas, du Jihad islamique et d'autres, et facilitant le réarmement du Hezbollah au Sud-Liban.

Derrière pratiquement tous les conflits au Moyen-Orient, nous voyons le bras et l'ombre de l'Iran. Au Liban, le Hezbollah – organisation terroriste qui agit

pour le compte de l'Iran – alimente l'instabilité nationale et l'impasse politique. Dans les zones palestiniennes, le Hamas tire des roquettes et commet des attentats-suicides avec l'argent et l'appui de l'Iran. En Iraq, les insurgés et les terroristes sont financées et formés par l'Iran.

Les activités de déstabilisation de l'Iran ne se limitent pas à notre région. Comme nous l'avons vu dans les récents mandats délivrés par Interpol relatifs à l'attentat commis contre le Centre communautaire de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA) à Buenos Aires en 1994, et relatifs à l'attentat contre l'Ambassade d'Israël deux ans plus tôt, en 1992, l'Iran finance et appuie de longue date le terrorisme mondial. Pendant ce temps, la campagne iranienne de déni de l'Holocauste et l'appel à la destruction d'Israël ajoutent une rhétorique à ces opérations criminelles et sanglantes dans le monde entier.

L'urgence reconnue de la menace iranienne a permis le rassemblement d'États musulmans et arabes modérés dans la région. La réunion d'Annapolis reflète l'espoir de paix et de sécurité dans la région et la crainte du monde arabe devant la menace sinistre de l'Iran.

Afin de sécuriser la situation dans notre région, la communauté internationale doit faire face aux ennemis de la paix. Sinon, aucun progrès ne sera possible – indépendamment de nos aspirations de paix, indépendamment de ce que nous sommes prêts à sacrifier pour la paix.

Nous disposons des outils nécessaires pour faire face à la menace extrémiste. En ce qui concerne le Liban, la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité doit être pleinement appliquée pour assurer la sécurité et la stabilité de la région. Le Hezbollah continue de se redéployer au Sud-Liban et son arsenal continue de croître tandis que des armes traversent la frontière libano-syrienne en violation de l'embargo sur les armes. En ce qui concerne les zones palestiniennes, la Feuille de route définit clairement les obligations et les responsabilités de chaque partie, en particulier pour ce qui est de démanteler l'infrastructure terroriste et de cesser l'incitation à la violence et la violence.

Les terroristes et les extrémistes ont montré leur jeu. Ils ne vont pas reculer. Mais la communauté internationale ne peut pas se rendre. Les extrémismes cherchent à nous dépouiller de ce que nous avons de plus précieux : la liberté dont nous jouissons et la

tolérance et la compréhension mutuelle que nous encourageons.

Les ennemis de la paix continuent de détenir en leur dangereuse étreinte nos fils disparus et captifs, Gilad Shalit, Udi Goldwasser et Eldad Regev. Israël – et tous ceux qui sont engagés à la paix et à la liberté – attendent le jour où Gilad, Udi et Eldad seront rendus à leur famille et ramenés dans leur foyer.

La situation dans notre région nous conduit à deux conclusions totalement contradictoires. D'une part, jamais il n'y avait eu dans l'histoire de notre région un tel potentiel de paix et d'harmonie. D'autre part, jamais il n'y avait eu dans l'histoire de notre région un tel potentiel d'instabilité et de tragédie. Le choix entre ces deux sorts très différents ne peut être fait que par le peuple de notre région et leurs dirigeants.

En Israël, la semaine dernière, nous avons célébré le trentième anniversaire de l'arrivée historique de l'ancien Président égyptien, Anwar Sadat, à Jérusalem. Cette première visite historique courageuse d'un dirigeant arabe en Israël, et le discours qu'il a prononcé au Parlement israélien, sont encore aujourd'hui considérés comme un élément qui a changé la géopolitique de l'ensemble du Moyen-Orient, ouvrant la voie à la paix entre Israël et le monde arabe et donnant forme à un nouveau programme de relations politiques dans la région.

La recherche courageuse par le Président Sadat d'un dialogue et d'une compréhension mutuelle a été suivie quelques années plus tard, quand le Roi Hussein de Jordanie s'est engagé sur la même voie de la paix. Aujourd'hui, Israël, l'Égypte et la Jordanie ont ensemble connu davantage d'années de paix que d'affrontements et de conflits, d'année au cours desquelles un dialogue ouvert et des entreprises communes ont été possibles.

Hier, ma délégation a évoqué le conflit israélo-palestinien (voir A/62/PV.58), montrant que si les choix tragiques faits par les États arabes auraient pu être évités il y a 60 ans, les réalités d'aujourd'hui – qui ont été examinées à Annapolis – suggèrent que le temps est venu de conclure un accord entre les parties. Il y a un engagement de nos dirigeants respectifs, le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, à l'égard du processus bilatéral israélo-palestinien, appuyé par la coalition de la paix, les États arabes et musulmans modérés et la communauté internationale, qui n'épargneront aucun effort pour nous soutenir.

L'histoire a montré le poids et les implications profondes des choix arrêtés par les dirigeants de notre région. Espérons que, pour nous aussi, de bonnes décisions seront prises au bénéfice de notre région et de notre avenir commun.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'instabilité qui règne au Moyen-Orient, en raison de l'expansion des implantations israéliennes dans la bande de Gaza, la poursuite des travaux d'édification du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé, la situation complexe du Liban et l'occupation du Golan syrien sont autant de faits qui touchent non seulement la région mais aussi la communauté internationale tout entière.

Le Mouvement réitère sa profonde affliction face aux cruelles souffrances que le peuple palestinien endure depuis 1967, ce qui fait déjà 40 ans, sous la cruelle occupation militaire israélienne et face au déni constant de ses droits fondamentaux, y compris celui à l'autodétermination, et du droit des réfugiés palestiniens à retourner sur leurs terres. Le nombre des morts, des blessés, des personnes déplacées et de ceux qui se retrouvent sans toit et privé de tout accès aux services de base augmente à un rythme alarmant dans le territoire palestinien occupé. À l'heure actuelle, le taux de pauvreté atteint 65,8 % dans le territoire palestinien occupé et s'élève à plus de 79 % dans la bande de Gaza.

Israël continue d'édifier son mur au mépris flagrant de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et en violation de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 2004, qui réaffirme le caractère illégal de l'édification du mur de séparation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'ampleur des ravages matériels, économiques et sociaux causés par le mur, qui divise le territoire palestinien occupé en secteurs enclavés et isolés, détruit des communautés entières et coupe Jérusalem-Est du reste du territoire.

Le Gouvernement libanais œuvre inlassablement à restaurer la stabilité sur son territoire depuis l'agression perpétrée par Israël et ses graves atteintes à l'intégrité territoriale et à la souveraineté libanaises. Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau satisfait des dispositions prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution

1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier du déploiement des Forces armées libanaises au sud du fleuve Litani et le long de la Ligne bleue. Le Mouvement se réjouit également du déploiement des Forces armées libanaises le long de la frontière nord et est afin d'y garantir la sécurité et la stabilité.

Le Mouvement reste vivement préoccupé par la persistance des violations terrestres et aériennes de la Ligne bleue, qui sont contraires à la résolution 1701 (2006). Nous exhortons énergiquement Israël à mettre fin à l'occupation du secteur nord d'Al-Ghajar, dans la partie septentrionale de la Ligne bleue, à cesser immédiatement toute violation de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006) ainsi qu'à s'abstenir de tout acte de provocation à l'égard des Forces armées libanaises et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Mouvement demande que la question des fermes de Chebaa soit réglée sans délai dans le respect total de l'intégrité territoriale libanaise, comme énoncé dans la résolution 1701 (2006). Nous exhortons toutes les parties à coopérer afin que les droits souverains du Liban soient respectés dans ce secteur. Nous suivons de très près les importants efforts engagés à cette fin par le Secrétaire général.

Le Mouvement mesure pleinement l'ampleur du défi auquel le Liban est confronté en raison de la présence sur son territoire de 1,2 million de sous-munitions tirées par Israël l'été dernier. Il condamne une fois de plus l'emploi de ces armes par Israël et déplore le bilan meurtrier qu'elles ont occasionné. Il exhorte énergiquement Israël à divulguer l'emplacement exact de ces armes meurtrières et à transmettre les cartes des zones minées par Israël pendant son occupation du sud du Liban.

Le Mouvement des pays non alignés affirme de nouveau que toutes les mesures et décisions qu'Israël, puissance occupante, a prises ou prendra en vue de modifier le cadre juridique, les conditions physiques, la situation démographique ainsi que la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, de même que ses mesures tendant à y imposer sa juridiction et son administration sont nulles et dépourvues d'effet juridique.

Nous réaffirmons également que ces mesures et décisions, y compris la construction et l'expansion illégales des implantations israéliennes survenues dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations flagrantes du droit international, des accords

internationaux, de la Charte des Nations Unies et de leurs décisions, comme la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, ainsi que de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Elles constituent également une bravade contre la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juillet 1967.

Le Mouvement des pays non alignés espère sincèrement que la réunion internationale d'Annapolis permettra aux parties de reprendre au plus vite les négociations bilatérales sur les questions de fond en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable qui repose sur les résolutions pertinentes de l'ONU et soit conforme aux normes et principes du droit international.

Le Mouvement des pays non alignés espère également que la rencontre d'Annapolis portera sur tous les aspects du statut final, qu'elle permettra d'avancer vers la fin de l'occupation des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, dont le territoire palestinien, comprenant Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, et qu'elle concourra à la mise en place d'un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

M. Ileka (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme une fois de plus son adhésion au processus de paix engagé au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et conformément au principe des territoires contre la paix. De même, nous nous opposons à tout acte d'Israël, puissance occupante, tendant à modifier le but du processus de paix, à imposer des mesures unilatérales et à mettre en œuvre des stratégies en vue de dicter une solution illégale.

Le Mouvement des pays non alignés continuera de souscrire et de contribuer de son mieux à la réalisation d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de Madrid, le principe des territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée se réunit une fois de plus, comme nous le faisons traditionnellement à cette époque de l'année, pour débattre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », où le niveau de conflit et de tension est sans précédent du point de vue tant de la durée que des graves conséquences qu'il entraîne. Plus l'occupation continue, plus il sera difficile de rectifier la situation.

Ceux qui suivent de près les rapports sur la situation au Moyen-Orient sont très préoccupés par le fait que la situation continue de se détériorer dans la région et que les tensions continuent de se multiplier du fait des conséquences négatives qui découlent de la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes. Voilà maintenant 40 ans que dure cette occupation, créant au sein de la population de la zone un sentiment d'amertume, d'oppression et de menace. Cette situation a également entraîné des catastrophes graves, même en ce nouveau millénaire où la plupart des pays se sont libérés de l'occupation et de l'hégémonie étrangères dont ils ont longtemps été les victimes. Ces pays ont désormais abordé un nouveau chapitre de leur histoire, ils ont obtenu leur indépendance nationale et ils occupent la place qui leur revient dans le concert des nations du monde.

Il semble que l'occupation israélienne, qui se poursuit depuis si longtemps, cherche à asseoir une situation de fait accompli en installant toujours plus de colonies de peuplement en Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé, en construisant un mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés et en maintenant l'occupation de certaines régions du Liban. Cette situation ne menace pas seulement la stabilité de la région, mais celle de la communauté internationale tout entière.

Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés indique dans le document A/62/275 que les obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante ne sont nullement réduites par la longue durée de l'occupation. Au contraire, ces obligations se sont accrues, du fait des actes illicites commis par Israël sur le territoire occupé.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a rappelé, quant à lui, au

paragraphe 7 de son rapport (A/62/35) que la poursuite de telles politiques compromettrait sérieusement la perspective d'un règlement pacifique et négocié du conflit, notamment du fait de la poursuite des activités illégales d'implantation de colonies menées en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et de la construction illicite du mur. Cette dernière est contraire à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, qui a affirmé que la construction du mur contrevient au droit international qui proscrit toute annexion de territoires par la force et interdit à l'État occupant de mener des activités souveraines dans le but de modifier le statut des territoires occupés.

La décision prise par Israël d'imposer ses lois, son administration et sa juridiction dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan est contraire aux instruments internationaux et à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée le 17 décembre 1981, qui a invalidé cette décision. Le Conseil a jugé cette décision nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Malgré cela, Israël a lancé la construction de trois nouvelles installations touristiques sur le lac de Tibériade, ainsi que l'ont indiqué le rapport du Conseil économique et social figurant dans le document A/62/75 et la Commission de la planification publique, au sein du Bureau du Premier Ministre de la République arabe syrienne. Le nombre de colonies de peuplement ayant été construites est donc désormais de 45, selon le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/62/360). Cette information est issue du rapport présenté par la République arabe syrienne, qui fait également état de 22 colonies de peuplement dans la région du Mont Hermon au nord du lac de Tibériade, ainsi qu'au sud, désormais prêtes à recevoir de nouveaux colons.

Le quotidien américain *Washington Post* a affirmé, le 30 octobre 2006, qu'Israël avait officiellement l'intention de doubler le nombre de colons dans le Golan dans les 10 prochaines années. Le Secrétaire général de l'ONU, au paragraphe 14 de son rapport publié sous la cote A/61/355, indique que le Gouvernement israélien n'a pas suspendu ses activités d'implantation et n'a pas démantelé les avant-postes installés en Cisjordanie depuis mars 2001, comme il en avait l'obligation conformément à la Feuille de route. Il rappelle également que la Feuille de route fixait à la fin de 2005 la date limite pour le règlement du conflit

israélo-palestinien. Même si ce délai n'a pas été tenu, la Feuille de route demeure le cadre agréé pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le moment est venu de traiter sérieusement de ce conflit, de manière à parvenir à un règlement pacifique. L'heure est d'autant plus opportune que la conférence internationale pour la paix, parrainée par le Président George W. Bush, vient de s'achever il y a deux jours à Annapolis et qu'elle a mis l'accent sur le cœur du problème du Moyen-Orient; un problème qui ne ressemble à aucun autre conflit ni à aucune autre lutte au monde en raison de l'injustice et des torts subis depuis plus de 40 ans par un peuple. Tout au long des années de l'occupation israélienne des territoires arabes, les faits ont prouvé que les solutions militaires ou unilatérales étaient vouées à l'échec et qu'elles n'avaient fait qu'entraîner davantage de destruction et de violence. Ce bilan devrait conduire la communauté internationale tout entière à soutenir les efforts pour relancer les négociations entre toutes les parties au conflit, à encourager ces dernières à parvenir à un règlement juste et global du conflit israélo-arabe et à appuyer les États arabes alors qu'ils continuent de proclamer leur attachement au choix d'une paix juste et globale, tel qu'exprimé dans divers sommets et réunions ministérielles ainsi que dans l'Initiative de paix arabe de 2002.

Sans aucun doute, la Conférence d'Annapolis a eu pour objectif de redonner un élan aux négociations et de parvenir au règlement prévoyant deux États en s'appuyant sur un calendrier ferme et précis, conformément aux termes de référence contenus dans l'Initiative de paix arabe et d'autres documents pertinents. Ces derniers offrent en effet un fondement solide à la solution tant attendue, puisque le retrait israélien des territoires palestiniens permettra de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient et de créer un État palestinien viable, capable de grandir et de se développer.

Il n'est pas impossible de réaliser tout cela. Inutile de le dire, le cadre politique d'un règlement se trouve dans toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'ONU, notamment par le Conseil de sécurité. Ce cadre constitue le fondement juridique d'une solution politique.

Cependant, nous réussirons à la condition fondamentale qu'Israël ait la volonté politique de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Israël doit

cesser toutes les pratiques et activités militaires qui minent le processus de paix, y compris ses politiques de meurtre délibéré, de famine, de siège et de punition de civils innocents. En outre, il faut libérer les détenus et prisonniers, cesser toutes les activités de peuplement et améliorer les conditions de vie difficiles du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Nous espérons tous que la conférence internationale de paix tenue à Annapolis permettra de relancer et de promouvoir le processus de paix chancelant, en vue de mettre en place un cadre complet de règlement du conflit israélo-arabe. Nous espérons recevoir l'appui de la communauté internationale tout entière, en particulier du Quatuor, pour promouvoir tous les efforts visant à instaurer une paix juste et complète pour toutes les parties et réaliser un retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, notamment la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Golan syrien occupé et les territoires libanais.

Finalement, ces négociations doivent aboutir à un règlement sur tous les fronts, sans manœuvres d'intimidation, menaces, usage de la force et imposition de faits accomplis. Ce règlement dépendra de la volonté politique et de la bonne foi qui, seules, permettront d'aboutir à une paix juste et complète dans la région.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): L'occupation israélienne des territoires palestiniens remonte à plus de 40 ans et la tragédie palestinienne à plus de 60 ans. Ces longues années ont vu se dérouler des tragédies et nier les droits de millions de Palestiniens, ainsi que de plus d'un demi-million de Syriens, qui ont été forcés par Israël de quitter leurs villages et leurs villes. Au cours de la même période, la partie arabe a fait tout ce qu'elle a pu pour parvenir à un règlement juste et complet du conflit israélo-arabe et a accepté les dispositions et résolutions constitutives de la légalité internationale, afin de mettre un terme à cette situation explosive, qui a eu une incidence négative sur la paix et la sécurité dans toute la région et au-delà. De même, des années se sont écoulées depuis que l'Initiative de paix arabe a été adoptée par des dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des centaines de résolutions demandant à Israël de mettre fin à son occupation des territoires arabes, des territoires palestiniens et du Golan syrien.

Malheureusement, il ressort très clairement de ce qui précède qu'Israël rejette la paix, à laquelle il ne croit pas. Israël intensifie avec obstination son agression, afin de mener à bien ses politiques de terrorisme, de meurtre, de destruction, de siège et de colonisation.

La position d'Israël est conçue pour miner le processus de paix complète et affaiblir son mandat, de manière que la question du conflit israélo-arabe soit abordée dans des contextes qui ne sont pas liés au processus de paix au Moyen-Orient. Les gouvernements israéliens successifs n'auraient pu réussir à gagner du temps et à déjouer la volonté de la communauté internationale, si certaines parties n'avaient pas fait preuve de négativisme, refusant d'imposer des sanctions dissuasives à Israël, et si d'autres parties n'avaient pas fait preuve de complicité, encourageant Israël à ne pas respecter ses obligations conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Israël, qui commet quotidiennement des massacres de Palestiniens et qui a mené une guerre destructrice contre le Liban l'année dernière, crée constamment des tensions dans une région déjà tendue et continue de défier la légalité internationale, bien que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ait rejeté la décision de la Knesset israélienne d'imposer les lois israéliennes dans le Golan syrien occupé. En particulier, la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité affirme que la décision israélienne est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. En dépit de cela, Israël continue de construire et d'étendre des colonies de peuplement, dont le nombre s'élève actuellement à 45.

Israël continue d'arrêter de nombreux citoyens syriens dans le Golan syrien occupé et les condamne à des peines injustes de plusieurs dizaines d'années, sans compter le remplacement des programmes scolaires syriens par des programmes israéliens, le vol de l'eau du Golan, l'imposition de taxes excessives sur les produits agricoles des agriculteurs syriens, l'arrachage d'arbres, la confiscation de terres et le dépôt de mines, qui ont fait 598 blessés syriens, dont 17 enfants. Israël enfouit aussi des déchets nucléaires dans les terres du Golan, ce qui est contraire au droit international et aux dispositions constitutives de la légalité internationale. Nous avons soulevé ces graves questions à l'ONU et dans ses agences spécialisées, notamment à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation internationale du Travail et au Conseil des droits de

l'homme, et nous attendons que ces organisations présentent leurs rapports sur la question à l'ONU.

Dans le cadre d'une nouvelle tentative visant à disperser la population du Golan occupé, les autorités d'occupation israéliennes ont prévenu les habitants du village syrien d'Al-Ghajar que les habitants vivant dans la partie septentrionale du village, soit 90 % de la population de celui-ci, devront se réinstaller dans la partie méridionale. Cela signifie que les autorités israéliennes confisquent 900 dunams du territoire du village.

L'arrogance politique d'Israël et son refus de respecter la légalité internationale se manifestent peut-être de la façon la plus visible dans les déclarations faites par les dirigeants israéliens, qui ont confirmé leur intention de poursuivre leur occupation du Golan. À la mi-mai de cette année, une nouvelle colonie de peuplement à Allone HaBashan a été annoncée. Israël s'est mis à vendre des logements au quart de leur valeur initiale pour encourager des colons à s'établir dans le Golan. Cette colonie de peuplement a été construite sur les ruines du village syrien arabe d'Al-Juezah. Cette initiative a été mise en place par le conseil régional du Golan dans l'intention d'y augmenter le nombre de colons et de changer la structure démographique de la zone.

Les autorités d'occupation continuent de voler les richesses et les ressources naturelles du Golan, à commencer par l'eau. Israël poursuit les excavations en vue de construire un réservoir de 2 millions de mètres cubes d'eau dans la partie occupée près de la zone de séparation de Quneitra, et à 10 mètres seulement de la ligne de cessez-le-feu, en face de la partie occupée par Israël et en parallèle au barrage de Mansoura. Par ces actions, Israël viole le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Je saisis cette occasion pour inviter tous les États Membres à voter en faveur du projet de résolution qui nous est soumis sur le Golan syrien, en tant qu'expression du refus de l'occupation par la communauté internationale et pour signifier clairement à Israël que les États Membres sont attachés à l'état de droit dans les relations internationales.

Les autorités d'occupation détiennent depuis de longues années, dans leurs prisons et centres d'incarcération, des dizaines de citoyens syriens du Golan, tout simplement parce qu'ils ont refusé l'occupation et l'identité israélienne. Certains de ces

détenus syriens sont en grave danger en raison des conditions de détention. Nous avons transmis ces informations au Secrétariat de l'ONU et au Conseil de sécurité, ainsi qu'au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, au Comité international de la Croix-Rouge et au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes, afin de responsabiliser Israël suite à sa mauvaise conduite et de faire pression sur Israël pour qu'il libère les détenus et prisonniers syriens dont les droits de l'homme sont violés.

En raison des violations des droits politiques et humanitaires perpétrées par Israël, le Conseil des droits de l'homme a adopté, le 27 novembre 2006, la résolution 2/3 intitulée « Droits de l'homme dans le Golan syrien occupé ». Depuis le début de l'occupation, nos citoyens et nos familles dans le Golan occupé mènent une résistance et continuent de refuser toute tentative de « judaïsation » en refusant l'identité israélienne. Ils s'attachent à leur identité syrienne. À toutes les occasions, nos citoyens du Golan insistent sur le fait que, quelle que soit la durée de l'occupation et quelle que soit l'obstination avec laquelle Israël tente d'imposer un fait accompli, les terres occupées reviendront à la Syrie, mère patrie. C'est ce qu'a réaffirmé le Président de la République arabe syrienne, M. Bashar Al-Assad, lorsqu'il a dit que nous avons hâte de conclure la paix mais que nous ne sommes pas prêts à abandonner notre terre; que nous n'acceptons pas que l'on touche à notre souveraineté; que nos familles, nos parents qui résistent toujours, demeureront à jamais des Arabes syriens; que cette terre nous reviendra tôt ou tard, quelle que soit la durée de l'occupation.

Les mouvements suspects et les manœuvres militaires récentes dans le Golan syrien occupé sont très préoccupants, et violent de manière flagrante le droit international et la Charte des Nations Unies, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité. Le 6 septembre 2007 à minuit, l'aviation militaire israélienne a violé l'espace aérien de la Syrie. Ce n'est pas le premier cas de violation de notre espace aérien par Israël, qui n'a pas hésité à accomplir d'autres crimes semblables, comme le bombardement d'installations civiles syriennes en 2003, au mépris total des obligations contractées en vertu de l'accord de désengagement passé entre Israël et la Syrie en 1974. Cela est une preuve flagrante de l'obstination d'Israël à préférer la voie de l'agression et de l'escalade à celle de la paix, qui permettrait de tisser, à l'avenir, de

bonnes relations entre les peuples et les pays de la région.

Nous affirmons ici que le fait qu'à plusieurs reprises, le Conseil de sécurité n'ait pas condamné cette agression a encouragé Israël à aller plus loin dans son comportement agressif, ce qui a contribué à faire monter la tension dans la région et menace la paix et la sécurité internationales, et cela aura des conséquences incontrôlables.

L'usage du droit du veto par une superpuissance, des dizaines de fois, est devenu pratiquement un outil utilisé exclusivement pour protéger Israël. Certaines sources dans ce pays ont propagé des rumeurs et des informations erronées pour justifier la dernière occupation d'Israël. Cette falsification des faits est irresponsable car elle défend l'occupation au lieu de condamner et de punir les occupants. Il importe de rappeler que certains pays ont mené des guerres, sans l'aval de l'ONU, sous des prétextes semblables.

Le 27 novembre 2007, une conférence a eu lieu à Annapolis en vue de relancer le processus de paix entre les Arabes et Israël. Nous avons pris part à cette rencontre et nous sommes déterminés à participer à tous les efforts internationaux pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, par des négociations sur tous les volets du processus de paix. La plupart des participants ont insisté sur l'importance d'une paix juste et globale dans la région et sur la nécessité de lancer des négociations de paix sur tous les volets, y compris la question charnière du Golan syrien occupé. Ce processus exige qu'Israël renonce à son occupation des territoires arabes en Palestine, y compris Jérusalem-Est, des hauteurs du Golan syrien et des fermes de Chebaa au Liban.

L'Assemblée générale examine la situation qui règne au Moyen-Orient depuis plusieurs dizaines d'années, étant entendu que cette question porte sur le conflit israélo-arabe et sur la nécessité de mettre un terme à l'occupation des terres arabes par Israël. Tout au long de ces années, Israël n'a cessé de justifier sa persécution continue du peuple palestinien et son obstination à ne pas respecter les résolutions adoptées conformément au droit international en brandissant des prétextes faibles et qui évoluent au fil du temps. Tout cela vise à faire passer la faute sur certains pays, dans la région ou à l'extérieur de la région, pour élargir le conflit et entraver toute éventuelle solution au conflit.

La seule réalité concernant la situation au Moyen-Orient est que depuis le 5 juin 1967, Israël occupe par

la force des territoires qui appartiennent à d'autres. Il continue de construire des colonies de peuplement sur les territoires palestiniens et dans le Golan syrien. Il continue de mener des politiques d'assassinat et de meurtre prémédité et de violer les Conventions de Genève. La seule réalité concernant la situation au Moyen-Orient est qu'Israël ne souhaite pas vivre en paix dans la région.

Aux yeux d'Israël, une paix juste et globale n'est pas une solution définitive. C'est la raison pour laquelle il a introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient dans les années 50, au moment où la Chine, l'Inde et la Pakistan ne possédaient pas encore ces armes. Israël a refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Telle est la réalité.

Pour terminer, la République arabe syrienne a affirmé à de nombreuses reprises que la paix était notre choix stratégique, que nous recherchions une paix véritable et que nous n'étions pas la partie qui fait obstacle à la paix. Nous figurons parmi les Membres fondateurs de l'ONU, et nous assumons la responsabilité du respect des principes et des objectifs de la Charte et de la lutte contre l'injustice et l'agression. Il est du devoir de la communauté internationale de promouvoir la justice et la primauté du droit et de mettre fin à l'occupation et à l'agression israéliennes, qui seules expliquent pourquoi la violence et les tensions persistent au Moyen-Orient.

Le Président Bashar Al-Assad a dit récemment que les Israéliens devaient comprendre qu'une paix durable et véritable est plus bénéfique que toute situation transitoire, et que le prix à payer pour obtenir cette paix était bien moins élevé que le prix de l'occupation et de l'agression, qui ne peuvent pas continuer.

M. Lasloom (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale s'est réunie hier et se réunit de nouveau aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine, pour renouveler son appui au peuple palestinien et lui redire sa solidarité, et pour répéter, comme nous le faisons chaque année, qu'il est temps que le peuple palestinien, qui subit depuis longtemps le joug d'une odieuse et pénible occupation, recouvre ses droits et sa liberté, décide de son avenir et établisse un État indépendant

sur son propre territoire, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Nous constatons aujourd'hui que la Conférence d'Annapolis crée une nouvelle atmosphère porteuse d'espoir et d'optimisme qui pourrait mettre fin aux souffrances endurées depuis trop longtemps, lesquelles pèsent lourdement sur la conscience du monde. Le peuple palestinien a le même droit qu'un autre peuple à aspirer à la paix, à la sécurité et à la liberté. Il peut encore jouir de ses droits après de nombreuses années de retards, d'atermoiements, d'indécision et d'excuses absurdes; nous avons peut-être encore la chance de voir la fin d'une occupation qui a causé tant de tragédies et tant de douleur. De toute évidence, tout cela dépend de la bonne foi et de la détermination sincère des parties; si elles font défaut, cette lueur d'espoir pourrait disparaître une fois de plus et devenir un autre maillon de la longue série de désillusions, de souffrances, de guerres et douleur qui jalonnent le chemin des peuples de la région.

Il y a deux jours, de concert avec d'autres pays arabes, le Royaume d'Arabie saoudite a accepté la généreuse invitation du Président George W. Bush, des États-Unis d'Amérique, de participer à la conférence internationale d'Annapolis sur la paix. Nous avons en effet voulu réaffirmer, aux côtés des États arabes et islamiques, notre attachement total à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Tout dépend aujourd'hui de la réussite ou de l'échec de cet effort, alors que le processus de paix a été gelé pendant tant d'années, ce qui a donné libre cours à l'extrémisme, à la frustration et au désespoir – lesquels ont atteint des proportions telles qu'il est difficile de calculer leurs conséquences tragiques.

Il est grand temps de mettre fin à ce conflit et de centrer les capacités et les efforts des peuples de la région sur la paix et le développement au lieu d'attiser les feux de la guerre, dont les flammes n'épargneront personne.

À Annapolis, aux côtés des autres pays arabes et musulmans, mon pays a réaffirmé sa volonté de relancer des négociations sérieuses et continues entre les Israéliens et les Palestiniens portant sur les différentes questions relatives au statut final, qui seront suivies par des négociations sur les volets syrien et libanais en vue de mettre fin à l'occupation du Golan syrien et des fermes libanaises de Chebaa. Chacun aura pris bonne note du fait que les États-Unis et le Quatuor ont fait part de leur pleine adhésion à un règlement

final du conflit israélo-arabe dans un délai défini; cela dépendra de la bonne volonté de tous.

Les termes de référence des négociations sur tous les volets doivent être conformes aux résolutions pertinentes de l'ONU, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe, à la légitimité internationale, aux termes de la Conférence de paix de Madrid et au principe « terre contre paix ». Il est également de la plus haute nécessité de mettre en place un mécanisme international permettant de suivre de près les progrès réalisés dans les négociations entre les parties et de contrôler l'application des résultats des négociations.

Au vu des observations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/62/344), nous pouvons constater que les fouilles israéliennes dans la région de la Mosquée sacrée Al-Aqsa, de l'Haram al-Charif et de la Porte Mughrabi ont engendré des « troubles civils et des tensions ». Le fait qu'Israël continue d'imposer des faits accomplis constitue un obstacle constant à toute solution pacifique. Ce pays n'a pas respecté ses engagements au titre de la Feuille de route, qui appelle un gel complet des implantations et le démantèlement des postes avancés, comme énoncé au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/62/344). La poursuite de la construction du mur de séparation entraîne la confiscation de plus de terres et empêche encore davantage la libre circulation des personnes et des marchandises, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice rendu en juillet 2004. Cela s'ajoute au refus israélien d'appliquer l'Accord réglant les déplacements et le passage de novembre 2005, qui a fait passer le nombre de bouclages internes à 532 pour le seul mois d'août 2007, perturbant gravement l'activité économique (A/62/344, par. 17).

Si c'est ainsi que sont décrites les pratiques israéliennes dans le rapport du Secrétaire général, et si nous mettons en parallèle le tableau dressé par le rapport et l'optimisme régnant à Annapolis, alors il est de notre devoir d'avertir toutes les parties concernées – et en particulier Israël – de la nécessité d'adopter les mesures essentielles adéquates sans délai afin de prendre au sérieux les négociations relatives au statut final. Pour commencer, nous suggérons de mettre fin aux implantations, de démanteler tous les postes avancés, de relâcher les prisonniers palestiniens et de cesser complètement la construction du mur de séparation, l'embargo, les blocages et l'activité des points de passage qui nuisent à la population palestinienne.

Israël affirme que le conflit israélo-arabe ne menace pas la stabilité dans la région. C'est totalement faux et contreproductif, étant donné que la réalité sur le terrain est tout à fait à l'opposé, comme le monde entier peut le voir.

Le Royaume d'Arabie saoudite ne se contente jamais d'observer sans rien faire l'évolution de la situation au Moyen-Orient; il a ainsi lancé plusieurs initiatives importantes visant à mettre un terme au conflit. L'Arabie saoudite reste attachée au processus de paix et à l'objectif d'une solution à deux États. Pour citer S. M. le Serviteur des deux saintes mosquées, la paix vient des cœurs et des esprits, non du barillet d'un revolver ou de l'explosion d'un missile. Après avoir misé à tort sur la guerre pendant si longtemps, il est temps pour Israël d'opter pour la paix et de réaliser qu'elle ne peut être instaurée dans la région tant que les terres arabes sont occupées.

Puisque nous examinons aujourd'hui la situation au Moyen-Orient, nous ne saurions passer sous silence la situation en Iraq et au Liban. Les deux situations exigent que nous nous mobilisions, que nous coopérons et que nous nous coordonnions afin d'aider ces peuples frères à mettre fin à leur longue souffrance. L'Arabie saoudite a toujours insisté sur la nécessité d'appuyer l'intégrité territoriale de l'Iraq, son indépendance et sa souveraineté, ainsi que sur celle de s'interdire toute ingérence dans les affaires intérieures du pays.

Nous considérons l'Iraq, notre voisin et frère, comme faisant partie intégrante de la nation arabe et islamique, et son peuple – dans sa grande diversité de croyances – comme un peuple frère, sans discrimination fondée sur le credo, l'appartenance ethnique ou la religion. Nous nous tenons à distance égale de toutes les composantes et tendances politiques de l'Iraq. Nos sentiments profonds face à la souffrance du peuple frère iraquien n'ont d'égal que notre engagement constant pour aider les Iraquiens à surmonter cette situation tragique.

Nous réaffirmons également notre volonté de faire tout notre possible pour aider le peuple frère du Liban à venir à bout de la situation tragique qui est la sienne. L'Arabie saoudite espère que nos frères et sœurs libanais sauront se mettre d'accord, dès que possible, sur un candidat de consensus pour occuper la présidence, qui est vacante depuis quelque temps. Nous exhortons toutes les parties et factions libanaises à

faire montre de sagesse et de sagacité pour surmonter ces circonstances difficiles.

M. Maurer (Suisse) : La Suisse salue les résultats de la Conférence d'Annapolis, en particulier l'engagement des parties à reprendre les négociations pour un règlement final du conflit d'ici fin 2008, ainsi que la réaffirmation des obligations de la Feuille de route et l'acceptation de créer un mécanisme de surveillance sous l'égide des États-Unis.

Nous exprimons l'espoir que le processus engagé portera les fruits escomptés. Il est crucial que les parties au conflit remplissent les engagements qu'elles ont pris ou réaffirmés et qu'elles poursuivent en toutes circonstances la voie du dialogue et de la négociation. L'objectif est la réalisation du droit d'Israël de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues internationalement et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État palestinien viable.

Ceci dit, le processus d'Annapolis ne pourra gagner en soutien de part et d'autre et réussir que s'il mène à une amélioration tangible et positive de la vie quotidienne des Palestiniens et des Israéliens. À ce titre, nous souhaitons relever que le processus politique gagnera en crédibilité s'il est accompagné d'un processus économique d'envergure similaire. Ainsi, nous saluons le plan de l'Envoyé spécial du Quatuor, M. Tony Blair, et la conférence des donateurs qui se tiendra à Paris le 17 décembre 2007.

Tout dialogue doit être inclusif. À ce titre, nous appelons notamment à la relance du dialogue intra-palestinien afin de permettre l'émergence d'un consensus national. Les partis politiques doivent surmonter leurs divisions afin de répondre aux aspirations de paix de leur peuple. Ce n'est que par cette voie que l'Autorité palestinienne pourra rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, prendre les mesures nécessaires dans les domaines de la sécurité, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme et s'imposer comme un partenaire fiable, capable de mettre en œuvre ses engagements dans le cadre du processus de paix.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la situation politique et économique à Gaza. La situation économique et sociale mérite une attention particulière. Les conséquences de la fermeture totale et prolongée sur le tissu socioéconomique sont dramatiques. L'annonce d'une réduction progressive de l'approvisionnement en énergie n'augure d'ailleurs

rien de positif. Même si nous comprenons pleinement les préoccupations sécuritaires d'Israël et de l'Égypte, ou encore que l'Autorité palestinienne ne puisse accepter les faits accomplis créés par des groupes armés à Gaza, il reste de notre devoir à tous de rappeler l'importance du droit international. La population palestinienne de Gaza a le droit, en vertu des Conventions de Genève et des instruments internationaux de protection des droits de l'homme, à une vie aussi normale que possible. Elle ne doit pas être punie ni être l'otage des circonstances politiques. Les mesures dites de sécurité doivent être les moins intrusives possibles et ne pas répondre uniquement à des finalités politiques. Il est urgent que la vie économique reprenne par la réouverture des points de passage, en conformité avec l'Accord réglant les déplacements et le passage du 15 novembre 2005.

L'unité territoriale du territoire palestinien occupé – Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est – doit être maintenue et respectée. Quand bien même la situation à Gaza représente un défi particulier, celle en Cisjordanie est loin d'être satisfaisante. Annapolis promet, par ses références à la Feuille de route du Quatuor, certaines mesures que – nous l'espérons – seront mises en œuvre dans les meilleurs délais. À ce titre, nous relevons tout particulièrement le gel de l'expansion des colonies de peuplement, l'évacuation des colonies d'avant-poste et toutes mesures visant à assouplir les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens et à accorder au personnel international et humanitaire une complète liberté d'accès, en toute sécurité et sans entraves. Les obligations de la Feuille de route sont aussi applicables à la bande de Gaza.

Il faut reconnaître le défi sécuritaire que pose le lancement régulier de roquettes Qassam contre Sderot et d'autres localités israéliennes avoisinant Gaza. Ces attaques contre des cibles essentiellement civiles sont entièrement inacceptables et représentent une violation du droit humanitaire. Elles rappellent aussi l'importance de la lutte contre le terrorisme qui fait elle aussi partie intégrante de la Feuille de route.

Régler le conflit israélo-palestinien, qui est au cœur de la problématique du Moyen-Orient et dont l'influence dépasse largement cette région, est primordial. Néanmoins, il ne faudra pas oublier les autres conflits entre Israël et les pays voisins, qui étaient à l'origine une conséquence du conflit israélo-palestinien, et sans la résolution desquels la région ne trouvera pas la stabilité dont elle a besoin, dans son

intérêt propre mais aussi dans celui du monde entier. Nous espérons donc que les efforts de la communauté internationale porteront aussi prochainement sur les volets syrien et libanais.

Je voudrais terminer sur quelques réflexions concernant le Liban. Une issue à la crise semble se dessiner. Nous encourageons les Libanais à surmonter leurs divergences afin de permettre l'élection d'un président et de rétablir le fonctionnement des institutions. La situation tendue et précaire au Liban découle certes de problèmes internes, mais elle est aussi en partie un reflet des conflits non résolus dans l'ensemble de la région. Nous exhortons dès lors tous les États qui ont à cœur de réellement promouvoir le Liban à user de leur influence pour renforcer l'unité de ce pays et sa stabilité. Cette stabilité est elle aussi un gage de stabilité pour l'ensemble de la région. L'engagement de nombreux États, y compris la Suisse, pour aider les Libanais à sortir de cette impasse démontre l'importance accordée à ce pays et au respect de son intégrité.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*): La Turquie s'est associée à la déclaration prononcée par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. Mes remarques seront donc brèves.

Après une longue période de récriminations, de tensions et de violence au Moyen-Orient, aujourd'hui nous avons la possibilité de sortir de ce cycle néfaste. Une lueur d'espoir est apparue à propos de la question de Palestine, qui est au cœur même de tous les maux du Moyen-Orient, avec de larges répercussions à la fois dans la région et en dehors de celle-ci.

En conséquence, nous nous félicitons de la Déclaration commune de la Conférence d'Annapolis. Nous applaudissons à l'engagement des deux parties à conclure un accord avant la fin de 2008 et à appliquer leurs obligations respectives au titre de la Feuille de route. Il est très encourageant de voir les débuts d'un dialogue sérieux entre Israël et la Palestine avec l'objectif clair d'une solution à deux États, correspondant aux aspirations des Palestiniens à avoir leur propre foyer national, et à celles d'Israël en matière de sécurité.

La période à venir va sans nul doute être d'une importance capitale. Les deux parties vont inévitablement rencontrer des difficultés et devront consentir des sacrifices et prendre des décisions ardues. En effet, il se peut que trouver un accord soit tout aussi difficile que précédemment. Mais il ne peut y avoir de

substitut à la paix, et les conséquences d'un échec seraient dévastatrices pour tous. Pour parvenir au but ultime, il est plus essentiel que jamais qu'aussi bien les Israéliens que les Palestiniens agissent avec un maximum de retenue et tentent de renforcer la confiance mutuelle.

Aussi, nous demandons à Israël de reconsidérer ses politiques, qui n'ont pas produit la sensation de sécurité qu'il recherche à bon droit et mérite. Il est manifeste que mettre fin aux activités relatives aux colonies de peuplement et diminuer les pressions imposées par l'occupation pourraient changer considérablement la situation sur le terrain. Nous restons aussi préoccupés par les problèmes humanitaires qui affectent les Palestiniens, notamment dans la bande de Gaza. Les conditions de vie dans la bande de Gaza sont devenues intolérables et ont même commencé à menacer les générations futures. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel des mesures punitives qui nuisent au bien-être de toute une population sont inacceptables. De telles mesures ne peuvent rien produire d'autre que plus de ressentiment.

Cependant, nous pensons que les Palestiniens devraient être persévérants dans leurs efforts accrus visant à éliminer de la scène politique les éléments radicaux. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Président Abbas à la Conférence d'Annapolis à combattre le chaos, la violence, le terrorisme, et à assurer la sécurité, l'ordre et l'état de droit.

Après des années de promesses non tenues et d'effusions de sang, il est crucial qu'Israéliens et Palestiniens s'accordent cette fois-ci sur des pas concrets qui montreront à leurs peuples que la vie s'améliore. Ces mesures devraient avant tout être axées sur les secteurs économique et commercial, où les bienfaits de la coopération pourront être ressentis de façon tangible. Sur ce point, nous nous félicitons des efforts de M. Tony Blair, le représentant du Quatuor, et nous espérons que la prochaine conférence des donateurs à Paris sera un succès et réunira un appui suffisant pour l'habilitation des Palestiniens. Un tel succès est essentiel pour assurer la viabilité des perspectives de paix.

En attendant, la Turquie va continuer de contribuer au processus de mise en place de mesures de renforcement de la confiance et d'interaction accrue entre Israéliens et Palestiniens. La récente déclaration commune concernant la création d'une zone industrielle en Cisjordanie, qui a été prononcée à

Ankara, est un pas très encourageant. Une fois complété, ce projet créera un grand nombre d'emplois pour des Palestiniens et il contribuera donc aussi à la sécurité d'Israël. Il répond aux objectifs consistant à revigorer le secteur privé local et à attirer l'intérêt d'investisseurs étrangers. Nous espérons sincèrement que l'esprit de coopération et de compréhension manifesté par les dirigeants d'Israël et de la Palestine au cours de leur visite à Ankara aura une incidence positive sur les pourparlers futurs. Il est à noter que les dirigeants ont pu s'adresser au parlement turc le même jour, l'un après l'autre.

Nous devons tous apporter un appui sans faille aux dirigeants d'Israël et de la Palestine, dans leurs efforts courageux visant à bâtir un avenir sûr et meilleur pour leurs peuples, afin de consolider la paix, la coopération et l'harmonie dans la région.

La nature imbriquée des problèmes du Moyen-Orient exige une perspective et une approche holistiques et globales. Il va sans dire que, si l'on ne prend pas en compte les volets syrien et libanais du problème, la solution restera incomplète. Nous avons été encouragés par la participation de la Syrie à la Conférence d'Annapolis et nous espérons voir aussi des progrès sur ce volet dans la prochaine période.

C'est avec une vive préoccupation que nous avons suivi l'évolution de la situation au Liban, et nous souhaiterions voir se développer dans le pays un sentiment d'unité nationale plutôt que les divisions entre les factions et les différents groupes confessionnels et ethniques. Nous poursuivrons nos efforts, notamment en contribuant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, afin d'apporter notre concours au rétablissement de la stabilité au Liban. Nous espérons que le courage, la détermination et la force de caractère du peuple libanais l'aideront à surmonter ses difficultés.

Pour ce qui est de l'Iraq, nous tenons à souligner encore une fois que l'intégrité et l'unité de ce pays sont essentielles non seulement pour la sécurité et la stabilité de la région, mais aussi pour celles du monde entier. Une de nos préoccupations, prioritaire et constante, est de veiller à ce qu'un Iraq unifié sur le plan national, démocratique et dont l'intégrité territoriale sera intacte puisse occuper dignement sa place au sein de la communauté internationale.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de montrer que le Moyen-Orient n'est pas condamné à d'éternels conflits. Nous avons l'occasion de montrer que la

région, autrefois berceau des civilisations et centre économique du monde, peut effectivement résoudre ses problèmes et libérer son énorme potentiel. Et c'est une occasion que nous devons saisir. Nous en avons le devoir pour les générations futures. Sinon, une nouvelle tentative manquée engendrerait encore plus de colère et de désespoir dans une région qui n'en manquent déjà pas.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Depuis la tenue de la conférence d'Annapolis, le 27 novembre, la situation est très encourageante. Néanmoins, la route qui mènera à l'aboutissement du processus de paix est longue et difficile, et il faudra que la communauté internationale œuvre de concert pour garantir la paix dans la région du Moyen-Orient, qui est une région importante pour le commerce international et aussi une source d'énergie pour le monde entier. Œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité est l'une des valeurs constante de la politique étrangère de la République islamique de Mauritanie, qui est fermement convaincue que la justice et le respect du droit international et des résolutions de l'ONU sont le meilleur moyen de réduire les tensions et les guerres et de redonner force à la paix et à la coopération entre les peuples et les civilisations.

Le conflit arabo-israélien permanent continue de poser un sérieux défi aux aspirations à la paix, constitue une violation flagrante des résolutions de l'ONU et la cause principale des tensions qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Le cadre et les conditions générales d'un règlement du conflit juste, durable et global ont été mis en place il y a des années par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ils sont énoncés également dans l'Initiative de paix arabe, qui garantit la paix et la sécurité et qui inclut la reconnaissance d'Israël par les pays arabes en échange de la fin de l'occupation de territoires arabes et une solution mutuellement acceptable de tous les problèmes en suspens. Israël devrait saisir cette occasion historique de s'aligner sur le droit international afin que les peuples de la région puissent coexister dans la paix et que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits usurpés en établissant un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La question de Palestine est évidemment au cœur du conflit arabo-israélien. Nous devons également examiner les autres volets du processus de paix, à savoir le retrait d'Israël du Golan syrien et des territoires libanais occupés. C'est un processus de paix interdépendant, ce qui signifie que toutes ces questions

doivent être résolues simultanément pour que la paix règne dans la région. La Conférence d'Annapolis laisse entrevoir une lueur d'espoir que nous pourrions parvenir à un règlement juste et durable de ce conflit amer et qui n'a que trop duré. La République islamique de Mauritanie apprécie au plus haut point la ferme volonté des parties de reprendre de sérieuses négociations en vue de trouver une solution durable au conflit arabo-israélien. Une telle solution ne sera possible qu'avec la création d'un État palestinien souverain et indépendant vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur des frontières qui existaient avant la guerre de 1967.

Israël devrait prendre des mesures concrètes pour encourager la paix, notamment des négociations, et leur imprimer un puissant élan en libérant tous les détenus palestiniens, en arrêtant la construction du mur de séparation, en mettant fin aux sièges et aux incursions militaires dans les agglomérations palestiniennes et en entamant immédiatement des négociations de paix sur tous les volets. La Mauritanie fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir le succès du processus de paix. Nous demandons à la communauté internationale d'assurer le soutien moral et matériel nécessaire au succès du processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité, à l'Initiative de paix arabe et au principe « terre contre paix », afin de préserver la paix, la justice et la sécurité internationale.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*): La Conférence d'Annapolis étant terminée, le conflit au Moyen-Orient aborde une nouvelle phase décisive dans laquelle la volonté internationale est unie derrière le thème central d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, ayant Jérusalem pour capitale. La Conférence d'Annapolis a favorisé un consensus et un appui internationaux considérables, ce que la communauté internationale a pu constater clairement au début de cette semaine.

Le calendrier proposé pour un accord global d'ici la fin de 2008 pose deux défis à la communauté internationale, le plus important d'entre eux étant que nous ne devons pas perdre de temps pour parvenir au résultat recherché. Il faut se mettre immédiatement au travail. L'inaction aura des conséquences graves qui nourriront l'extrémisme, exacerberont les conflits et l'instabilité dans la région et feront peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales.

La question de Palestine est la plus grande priorité de S. M. le Roi Abdullah II, comme l'ont clairement montré ses contacts continus avec toutes les parties en vue d'établir un État palestinien indépendant qui pourra coexister dans la paix et la sécurité avec ses voisins. Ceci est important, non seulement parce que c'est la question centrale majeure et la condition préalable à un règlement du conflit arabo-israélien, mais aussi parce que cela aura un effet direct sur la sécurité et la stabilité régionales. Trouver une solution au conflit permettra à la région de redéfinir ses priorités, d'utiliser correctement ses ressources et de se concentrer sur les impératifs du développement économique et social de manière à garantir la prospérité et la stabilité des pays de la région.

La Conférence internationale d'Annapolis a été un point de départ très important et très sérieux sur la voie de l'établissement d'un État palestinien dans des délais précis et vers la fin de nombreuses décennies d'occupation. Nous devons utiliser la dynamique suscitée par cette Conférence pour instaurer une paix juste et durable dans la région sur tous les volets, cela sur la base des résolutions de la légitimité internationale. La Jordanie œuvrera avec tous les acteurs pertinents pour triompher des obstacles qui entravent la réalisation d'une solution juste aux problèmes du statut final, laquelle mènera à la création d'un État palestinien sur le sol national de la Palestine.

À ce stade, la communauté internationale doit travailler avec les Palestiniens et les Israéliens pour mettre en œuvre les éléments nécessaires de cette phase. Mettre fin à la violence et faire des efforts pour parvenir à la paix n'est pas l'unique responsabilité d'une seule partie. Israël doit promouvoir un climat de confiance en cessant d'étendre ses colonies de peuplement; en facilitant la circulation des Palestiniens; en levant les obstacles, les points de passage et les barrages; en arrêtant la construction du mur de séparation qui empiète sur les villes, les terres et les villages palestiniens; et en aidant les Palestiniens à honorer leur engagement d'édifier leur économie, de faire fonctionner et de consolider leurs institutions.

L'heure est également venue pour Israël d'envoyer des signaux positifs dans le cadre de mesures de confiance en se retirant des territoires palestiniens situés en Cisjordanie qu'il a réoccupés en septembre 2000. Il doit aussi cesser toutes ses activités à Jérusalem-Est qui mettent en péril les négociations de paix et la possibilité de parvenir à un règlement sur le statut final.

Dans le même temps, les Palestiniens doivent faire avancer les réformes et honorer leurs engagements en garantissant la sécurité et la stabilité qu'Israël et la région attendent. Ils doivent assumer la responsabilité qui leur incombe d'organiser leurs services de sécurité sous les auspices de l'Autorité palestinienne. Ils doivent préserver la primauté du droit et l'ordre dans les territoires contrôlés par l'Autorité. À cet égard, nous insistons sur le plein soutien de la Jordanie à la légitimité palestinienne, incarnée par l'Autorité nationale palestinienne et son Président, M. Mahmoud Abbas. La Jordanie attend avec intérêt et avec optimisme la réunion de suivi de Paris afin de financer la création d'un État palestinien sous la forme de budgets à l'échelle du système et le financement de projets concrets dans les différents secteurs économiques et sociaux.

Les négociations politiques sur le statut final doivent être sérieuses et clairement définies, et elles doivent s'accompagner de mesures immédiates pour atténuer les souffrances des Palestiniens et améliorer leurs conditions de vie. Dans ce contexte, la Jordanie réaffirme qu'elle est pleinement déterminée à aider les deux parties, de toutes les manières possibles, à parvenir à un accord sur toutes les grandes questions et à surmonter tous les obstacles auxquelles elles risquent de se heurter. Nous sommes résolus à œuvrer à la création d'un État palestinien, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route. La prochaine série de négociations devra porter sur la mise en œuvre et le respect de toutes ces exigences.

Compte tenu de la situation géographique de la Jordanie, de son histoire, qui est intrinsèquement liée à celle du conflit israélo-arabe, de sa politique modérée et de son appui illimité au peuple palestinien, nous estimons que les négociations de 2008 seront au centre de notre attention. Il en est ainsi non seulement parce que la Jordanie accueille le plus grand nombre de réfugiés palestiniens et qu'elle est donc la tierce partie qui subit le plus les conséquences et les effets du conflit, mais aussi parce que les problèmes du statut final, à savoir les réfugiés, la sécurité, les frontières, l'eau, Jérusalem et les colonies de peuplement, sont directement liées aux préoccupations, aux priorités nationales, aux intérêts et de manière générale à la sécurité de la Jordanie.

Nous espérons que des solutions définitives seront trouvées à ces problèmes dans les délais approuvés par la réunion d'Annapolis. La politique

jordanienne sur cette question, qui est menée et conduite par Sa Majesté le Roi Abdallah II, s'appuie sur une pleine coordination avec toutes les parties afin d'encourager des solutions justes et permanentes sur tous les principaux problèmes dans un esprit de parfaite coopération qui protège les droits de toutes les parties concernées.

Pour que la région connaisse une sécurité et une stabilité durables, la paix doit être globale. Les négociations de paix doivent aborder le volet israélo-syrien, notamment en trouvant une solution juste à la question des hauteurs du Golan syrien occupé. Elles doivent aussi embrasser le contentieux israélo-libanais. Nous devons donc tirer parti de toutes les occasions d'obtenir des progrès véritables sur tous les volets et intensifier les efforts internationaux durant la prochaine phase afin de mettre un terme à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes.

En ce qui concerne la situation en Iraq, la Jordanie est pleinement déterminée à soutenir l'unité du territoire iraquien et à instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans ce pays, compte tenu de l'importance qu'elles revêtent pour tous les États de la région. Il demeure urgent de sceller une réconciliation nationale véritable en Iraq, en se fondant sur le principe de l'unité de l'État et de son droit exclusif de maintenir la sécurité sur son propre territoire. La Jordanie est convaincue que les Iraquiens sont les mieux à même de forger leur propre avenir, et la Jordanie appuie tous les efforts visant à permettre au Gouvernement iraquien, et à lui seul, d'étendre sa souveraineté et son autorité sur l'ensemble du pays.

Pour ce qui est du Liban, la communauté internationale ne doit pas hésiter à fournir toutes les formes d'assistance possible à ce pays et à son gouvernement. La solidarité et l'unité du Liban sont la seule manière de garantir sa stabilité et d'accélérer sa marche vers la démocratie. À cet égard, nous insistons sur le fait que la Jordanie est fermement déterminée à soutenir la stabilité du Liban, ainsi que les efforts de tous ceux qui veulent que ce pays reste sûr et stable.

M. Al-Murad (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui de l'un des points les plus importants de son ordre du jour, et qui doit son importance au fait qu'il est étroitement lié à la paix et à la sécurité internationales. Depuis de nombreuses décennies, le Moyen-Orient ne connaît plus la stabilité, malgré sa vitalité et son importance,

en raison des guerres qui l'accablent et qui absorbent ses forces vives et ses ressources.

Le problème le plus important qui assaille cette région, et qui menace d'accélérer encore la dégradation de la sécurité et de la stabilité, est sans doute la persistance et la poursuite des politiques et des pratiques agressives et illégales du Gouvernement israélien. Le Gouvernement israélien mène une politique fondée sur le recours à la force pour imposer sa prétendue sécurité, alors qu'il poursuit parallèlement son occupation des territoires. Les événements ont prouvé combien cette stratégie est futile, et l'entêtement d'Israël à l'appliquer ne pourra que conduire à une nouvelle détérioration des conditions de sécurité, alimenter la haine et perpétuer le cycle de la violence et de l'instabilité dans la région.

Israël applique des pratiques agressives qui se caractérisent par des assassinats, des exécutions extrajudiciaires, un recours excessif et aveugle à la force militaire, la démolition de maisons, la destruction des institutions palestiniennes, la fermeture des points de passage, la poursuite indéfinie du blocus, des châtiments collectifs, des arrestations de masse, des détentions arbitraires et le traitement dégradant des détenus dans les prisons israéliennes. Israël s'entête à construire le mur de séparation, en dépit du fait que la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, a confirmé le caractère illégal du mur, qui est contraire aux décisions de la légitimité internationale, et a exigé qu'il soit démantelé et que des réparations soient versées aux Palestiniens qui ont subi des dommages du fait de sa construction.

Toutes ces pratiques constituent des violations évidentes et flagrantes de la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les États parties à la Convention doivent prendre des mesures concrètes pour en faire appliquer les dispositions, au titre de l'engagement qu'ils ont pris d'obliger Israël à respecter la Convention.

Bien que 40 années se soient écoulées depuis qu'Israël occupe des terres palestiniennes et arabes, la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, reste très grave. La situation sociale, économique et humanitaire, et les conditions de sécurité continuent de se détériorer. Le peuple palestinien n'a toujours pas d'État et continue d'être persécuté et dépouillé de ses biens. Il connaît une situation de plus en plus dure dans sa lutte continue

pour exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination. Avec chaque année qui passe, l'oppression subie par le peuple palestinien s'intensifie, et le nombre de réfugiés augmente.

Dans ce contexte, le Koweït réaffirme son appui à la lutte que livre le peuple palestinien pour recouvrer l'ensemble de ses droits politiques légitimes et établir son propre État sur sa propre terre, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous insistons sur le fait que tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits légitimes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) – et sur la base du principe « terre contre paix » et de l'Initiative de paix arabe, il n'y aura pas de solution juste, globale et durable de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien.

Le Koweït exige de nouveau qu'Israël se retire du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous insistons également sur l'aspect illégitime des activités israéliennes dans le Golan occupé et soulignons que l'occupation et l'annexion continues du Golan posent un véritable obstacle à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région.

Pour ce qui est de la question libanaise, nous réaffirmons la détermination du Koweït de soutenir ce pays et de l'aider à préserver sa sécurité, son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique. Nous demandons à Israël de mettre un terme à ses violations continues de l'espace aérien et du territoire libanais et de se retirer des fermes de Chebaa et du village d'Al-Ghajar.

Nous nous félicitons des efforts régionaux et internationaux qui ont été déployés en vue d'instaurer une réconciliation nationale entre les différentes parties libanaises, de les faire revenir à la table des négociations et d'entamer un dialogue national afin d'examiner toutes les questions litigieuses. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement libanais et de l'aider à étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire.

La Conférence d'Annapolis pour la paix au Moyen-Orient, qui a achevé ses travaux il y a deux jours et à laquelle ont participé un grand nombre de pays arabes et de membres de la communauté internationale, est un nouvel effort important et sérieux qui vise à mettre fin à l'occupation et à établir un État palestinien dans des délais précis. L'État du Koweït a

salué la tenue de cette Conférence qui représente un tournant pour la région et pour les partenaires internationaux dans le contexte d'un appui effectif à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous nous sommes également félicités de la volonté renouvelée de trouver une solution fondée sur deux États visant côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'État du Koweït réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique suscitée par la Conférence d'Annapolis. Nous soulignons également qu'il importe de mener des négociations sur tous les volets, y compris les volets syrien et libanais, afin de parvenir à une paix juste, globale et durable sur la base des résolutions de la légitimité internationale, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. Le Koweït souligne aussi l'importance qu'Israël discute avec sérieux de trois questions cruciales : Jérusalem, les colonies de peuplement et le droit de retour des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III) de 1948. Les prochains mois permettront de voir si Israël tient sérieusement à parvenir à la paix. La conférence pourrait fournir l'occasion et l'espoir d'une percée qui permettrait de mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix et d'éviter de nouvelles calamités à la région. La présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon à la prochaine réunion du Quatuor, qui doit se tenir en marge de la conférence des donateurs prévue à Paris pour la mi-décembre, donnera peut-être un nouvel élan au processus de paix.

Compte tenu du climat qui prévaut au Moyen-Orient, nous espérons que les négociations reprendront avec l'intention de parvenir à un règlement pacifique qui débouchera sur la sécurité et la stabilité que tout le monde espère dans la région. Le Gouvernement israélien doit comprendre que la sécurité est une exigence et un droit primordiaux pour tous les peuples et tous les États de la région, et pas exclusivement pour Israël.

Un tel point de vue sur le conflit arabo-israélien fait partie intégrante de la vision globale du Koweït pour la région du Moyen-Orient – une vision fondée sur la stabilité, le respect mutuel et la coopération entre toutes les parties. Cette stabilité exigera sans nul doute des mesures de confiance, dont la plus importante consistera à débarrasser la région du Moyen-Orient des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, que possède Israël.

M. Al-Ansari (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Président d'avoir organisé cette réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour ses rapports (A/62/327 et A/62/344) sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Secrétariat d'avoir établi les rapports sur la question dont nous sommes saisis. Toutefois, si l'on veut vraiment décrire la situation qui règne au Moyen-Orient, il faut être plus honnête et faire une véritable analyse des causes profondes de la situation. La franchise et l'objectivité sont les meilleurs moyens d'aborder cette question délicate.

Nous voulons tous épargner au monde – y compris la région du Moyen-Orient – le fléau de la guerre, des conflits destructeurs et des ravages socioéconomiques qui en résultent. Trouver une solution juste à la question palestinienne est le meilleur moyen de mettre fin à la crise du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés récemment par les États-Unis pour instaurer une paix juste fondée sur la coexistence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte. Mon pays a donc envoyé une délégation de haut niveau à la Conférence d'Annapolis, car nous tenons vraiment à appuyer tous les efforts visant à la paix. Et ceci d'autant plus que l'objectif de la conférence était conforme à la vision que l'État du Qatar avait proposée lorsqu'il présidait le Conseil de sécurité en décembre dernier. À ce moment-là, nous avons proposé que la question d'une paix durable au Moyen-Orient fasse l'objet d'un débat public. Cette séance a abouti à la publication de la déclaration présidentielle S/PRST/2006/51 qui, conformément à notre position, appelait à la consolidation de la paix au Moyen-Orient. Nous sommes également l'un des coauteurs de la résolution A/62/L.22 sur Jérusalem, et du projet de résolution A/62/L.23 sur le Golan syrien. Nous demandons à toutes les délégations de leur accorder leur appui.

Étant donné que la paix au Moyen-Orient a des dimensions complémentaires et interdépendantes qui ont des répercussions les unes sur les autres, le peuple palestinien ne doit pas être la victime du conflit historique au Moyen-Orient et du fait que l'on ne parvient pas à réaliser une paix juste et durable dans cette région névralgique du monde.

De même, il ne faut pas oublier les souffrances endurées par le peuple arabe dans les hauteurs du Golan syrien occupé ainsi que dans le sud du Liban. Nous n'acceptons pas non plus que le peuple israélien

soit voué au même sort. Israël doit donc prouver sa détermination et sa volonté politique d'avancer sur le chemin de la paix et de transposer les discours en actes, surtout si l'on considère l'élan insufflé par la conférence de paix d'Annapolis, en abandonnant sa politique qui contrevient au droit international, sape les conférences ou initiatives internationales et gâche les chances de paix, compliquant du même coup la tâche du Quatuor.

Le fait qu'Israël persiste à édifier son mur de séparation dans la Palestine occupée, au mépris de l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a rendu suite à la demande exprimée par la communauté internationale dans une résolution de l'Assemblée générale; qu'il s'obstine à se venger du peuple palestinien en enlevant, en assassinant et en détenant des dirigeants et représentants légitimes du peuple palestinien; qu'il poursuive les travaux d'excavation sous la mosquée d'Al-Aqsa et ses environs, mettant ainsi en péril les sanctuaires saints; qu'il prenne pour cible des villes et villages arabes, notamment palestiniens et libanais; qu'il démolisse des habitations non vidées de leurs occupants et qu'il attaque des lieux de culte, des écoles et des hôpitaux témoigne de l'incompréhension dont la culture de la paix et l'intérêt général des peuples du Moyen-Orient, y compris israélien, continuent malheureusement de faire l'objet.

Nous déplorons que ces violations aillent de pair avec l'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter de la tâche assignée par la Charte ainsi qu'avec une faible volonté politique d'appliquer les résolutions de la légitimité internationale – à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 242 (1967) d'octobre 1967, qui énonce les principes à suivre pour atteindre une paix juste et globale au Moyen-Orient, ainsi que les résolutions 338 (1973), 425 (1978) et 497 (1981); et les différentes résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 194 (III) de 1948 et les résolutions 61/25 et 61/26 de l'an dernier qui n'ont toujours pas été appliquées – auxquelles s'ajoutent les multiples appels adressés dans les déclarations du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétariat. Tous ces textes rappellent les principes d'une paix juste et globale ainsi que les obligations juridiques et politiques qui incombent à Israël, notamment celle d'engager des négociations concrètes avec les pays arabes touchés par le conflit et de mettre fin à l'occupation sur les territoires de ces derniers. Cette situation relève, en vertu du droit

international, de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, comme le soulignent les résolutions de l'ONU.

Israël doit donc prouver son attachement profond à la paix en se retirant complètement du Golan syrien occupé jusqu'à la frontière du 4 juin 1967, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, laquelle n'est malheureusement toujours pas appliquée. Israël doit également se retirer complètement du sud du Liban. Si l'on veut que la stabilité règne au Liban, il est essentiel que toutes les parties respectent et appliquent la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et ce d'une manière qui ne soit ni discriminatoire ni sélective. Les violations incessantes de l'espace aérien libanais par Israël et son occupation des fermes libanaises de Chebaa et du village de Ghajar sont parmi les violations les plus flagrantes de cette résolution. Cela discrédite la Force intérimaire des Nations unies au Liban et empêche le Gouvernement libanais d'étendre sa souveraineté à tout le territoire.

Par ailleurs, l'appel en faveur de la non-ingérence dans les affaires intérieures du Liban doit s'adresser à tous, conformément aux résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité. Les États qui prônent la non-ingérence doivent être des modèles en la matière et s'abstenir d'exercer des pressions politiques à propos des questions relevant de la souveraineté libanaise. C'est aux Libanais qu'il appartient de statuer sur les affaires nationales sans ingérence ou influence extérieure.

Au Moyen-Orient, nous nous sentons menacés et dans l'insécurité du fait que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas universel et qu'Israël n'a toujours pas placé ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet état de fait n'encourage guère les bonnes intentions, l'instauration de relations normales et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne se limitent pas à la notion traditionnelle de crise. La tragédie qui frappe l'Iraq et ses voisins, pour les raisons que l'on sait, demande que la communauté internationale soutienne sans réserve l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq tout en reconnaissant que c'est à

l'ensemble des dirigeants et des factions du pays qu'il revient principalement de trouver un moyen d'obtenir la réconciliation nationale de manière à faire régner la justice, la stabilité et la sécurité au profit de tous les Iraquiens, sachant que plusieurs millions ont fui le pays et que des centaines de milliers ont été tués. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de corriger l'erreur dont l'Iraq a été victime par le passé et d'effacer les effets destructeurs qu'elle a eus sur le Moyen-Orient et l'économie mondiale, sans parler des répercussions en termes de sécurité, l'occupation et l'oppression faisant partie des principales causes profondes du fléau qu'est le terrorisme.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se réjouit de participer à ce débat, qui survient au lendemain de la conférence internationale de paix tenue à Annapolis, dans l'État du Maryland. Cette conférence promet de faire redémarrer le processus de paix au Moyen-Orient, qui piétine depuis sept ans.

Nous nous félicitons de l'accord auquel les dirigeants palestiniens et israéliens sont parvenus lors de la conférence. Le délai fixé à fin 2008 pour conclure un traité de paix qui permette la création d'un État de Palestine vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, imprime un nouvel élan de paix à l'ensemble de la région.

Il est crucial de soutenir cette dynamique de paix et de la rendre irréversible. En effet, nous avons appris à nos dépens combien la recherche d'une solution juste et globale à la question de Palestine s'avère un exercice complexe. En 2005, nous n'avons pas su remplir l'objectif initialement convenu : mettre en application une solution prévoyant deux États. Nous espérons donc que les lacunes du passé ne se reproduiront pas. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour accompagner le processus de paix.

Cependant, tout doit commencer avec les parties au conflit. Pour faire en sorte qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle occasion manquée, les deux parties doivent apporter la preuve de leur ferme attachement à la paix. Elles doivent également faire montre de discipline dans la mise en œuvre de l'accord commun, notamment grâce aux travaux du comité directeur.

Pour qu'il en soit ainsi, toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute mesure qui risquerait de saper l'effort en cours. À cet égard, il est fondamental qu'Israël mette

un terme à ses politiques agressives et à sa présence militaire appuyée en Palestine. Cela est indispensable pour éviter d'annihiler les efforts visant à établir la confiance et à créer un environnement propice aux négociations de paix. En fait, il est nécessaire d'organiser davantage de consultations régulières pour régler toutes les questions fondamentales encore en suspens, telles que les frontières internationales, le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement israéliennes et les réfugiés. À cette fin, nous nous félicitons que les dirigeants des deux parties se soient engagés à se rencontrer deux fois par semaine.

Tout aussi important est l'engagement qu'ils ont pris de pas suivre une approche au coup par coup pour régler les grandes questions encore en suspens. Il n'est nul besoin de réinventer la roue pour jeter les bases de la paix, car les principes d'une paix durable et globale reconnus dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), continuent de constituer le fondement d'un règlement juste et équitable au conflit au Moyen-Orient. Ces résolutions devraient former la base sur laquelle appuyer notre quête d'une paix durable dans la région, parallèlement à l'Initiative de paix arabe, qui a été approuvée par le Quatuor.

Il est impératif que le règlement soit global. La raison en est que la cause profonde du conflit est la même, à savoir la persistance de l'occupation de terres arabes par Israël. Voilà des décennies que l'ONU adopte d'innombrables résolutions où elle insiste sur ce point, notamment en mettant en avant le principe « terre contre paix ». En conséquence, les efforts pour relancer le processus de paix ne doivent pas laisser de côté les contentieux parallèles israélo-syrien et israélo-libanais. Dans le même temps, nous encourageons les Palestiniens, alors qu'ils abordent ce processus prometteur, à aplanir leurs divergences et à ne parler que d'une seule voix. Il ne peut y avoir de paix véritable, tant qu'il n'y a pas de paix chez soi.

De même, nous voudrions insister sur l'importance d'instaurer un dialogue politique ouvert à tous au Liban. Mettre en place un dialogue transparent entre toutes les composantes du pays est la clef de la réconciliation et de la transformation dans un sens démocratique, telle que le prévoit l'Accord de Taëf. L'Indonésie accorde donc une grande importance à la poursuite de consultations entre les factions libanaises en vue de parvenir à un consensus et de sortir de l'impasse politique actuelle. Néanmoins, nous

demeurons vivement préoccupés par la menace quotidienne que les munitions à dispersion non explosées utilisées par Israël lors du conflit de 2006 font peser sur l'économie et les vies libanaises. Ces munitions ont déjà fait un nombre regrettable de blessés parmi les civils.

Il est très fâcheux qu'en dépit des multiples tentatives de la part de hauts responsables de l'ONU, Israël n'ait pas encore répondu aux demandes de renseignements sur les tirs de bombes à sous-munitions qui ont été effectués. À cet égard, il est indispensable que la communauté internationale se fasse l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général, exhortant le Gouvernement israélien à fournir le plus rapidement possible à l'ONU des informations détaillées sur la quantité et le type exacts de ces bombes à sous-munitions, ainsi que sur les lieux où elles se trouvent.

Alors que nous évoquons les perspectives de paix, il est de la plus haute importance que nous ne négligions pas la situation présente. La détérioration des conditions de vie de la population palestinienne dans les territoires occupés appelle d'urgence une aide humanitaire soutenue de la part de la communauté internationale. Si nous voulons véritablement convaincre la population sur le terrain de souscrire à la paix, il faut commencer par là. À cet égard, la communauté internationale peut appuyer le processus de paix en contribuant à atténuer la situation humanitaire dramatique dans laquelle se trouve la population palestinienne en Cisjordanie aussi bien que dans la bande de Gaza.

C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence de Paris qui aura lieu à la mi-décembre. De même, l'année prochaine, l'Indonésie coopérera avec l'Afrique du Sud en qualité de cogarante d'une conférence Asie-Afrique pour la Palestine. Cette conférence centrera son attention sur le renforcement des capacités de la Palestine, en tant que moyen de soutenir le processus actuel ainsi que les institutions palestiniennes.

En conclusion, nous espérons sincèrement que ce nouvel élan en faveur de la paix portera fruit. Grâce à l'accord commun intervenu à Annapolis, nous espérons assister à la création d'un État palestinien viable, indépendant et souverain, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et dans la sécurité, d'ici à la fin de 2008.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Secrétaire général

de son rapport, publié sous la cote A/62/327, sur la situation au Moyen-Orient.

L'Islande soutient pleinement les pourparlers bilatéraux qui ont lieu actuellement entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas et elle se félicite de la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient, suite à la réunion internationale qui s'est tenue à Annapolis. Nous exhortons vivement les parties à mettre à profit ce nouvel élan pour faire progresser le processus de paix en vue de parvenir à un règlement global dans les délais fixés. Le Quatuor et les membres de la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour soutenir activement les parties dans cette entreprise. Tout en prenant dûment note de cette évolution positive, nous insistons sur le fait qu'elle doit s'accompagner de progrès tangibles et de mesures de confiance sur le terrain.

L'Islande est profondément préoccupée par la persistance de la violence au Moyen-Orient, qui a de graves conséquences sur la situation humanitaire et qui continue de compromettre les efforts de renforcement de la confiance, qu'il s'agisse du Liban, de l'Iraq ou de la Palestine. Le cercle vicieux de la violence des deux côtés en Palestine doit être rompu dans l'intérêt du processus de paix et de la sécurité de toutes les populations, qu'elles vivent à Gaza, à Naplouse ou à Sederot.

L'Islande demeure très inquiète de la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, où l'immense majorité de la population dépend aujourd'hui de l'aide alimentaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations internationales. Nous demandons aux autorités israéliennes de faciliter l'accès à Gaza et depuis Gaza, aussi bien pour des raisons humanitaires que pour les courants commerciaux. L'ouverture des points de passage de Gaza est essentielle pour garantir la viabilité de l'économie palestinienne et améliorer les conditions de vie des habitants. Avec la relance du processus de paix, on devrait rechercher les moyens de parvenir à la réconciliation, de manière à ramener la question de Gaza sur le devant de la scène et à assurer la réunification du territoire palestinien, ce qui nécessaire à une paix durable. En outre, il faut veiller à ce que les mesures de sécurité qui s'avèrent nécessaires n'entraînent aucun châtement collectif, en violation du droit international humanitaire.

Les colonies de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie sont contraires au droit international humanitaire et nous exhortons Israël à cesser toutes les activités de peuplement, à démanteler tous les avant-postes illégaux et à s'acquitter rigoureusement des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, pour ce qui est de la modification du caractère et du statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ceci vaut également pour la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Dans ce contexte, nous voudrions rappeler l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de la construction du mur.

Il est indispensable de réaliser des progrès dans le conflit israélo-palestinien pour parvenir à une stabilité et à une paix durables au Moyen-Orient. Les questions relatives au statut final doivent figurer à l'ordre du jour des négociations qui s'ouvriront bientôt. J'encourage les dirigeants politiques à veiller à ce que la volonté de paix manifestée par un grand nombre de personnes dans les deux camps se concrétise dans le processus politique. Cela exige un courage politique et un véritable esprit d'initiative. Cela demande aussi de la retenue à un moment où la retenue est particulièrement difficile. Cela exige enfin la volonté de neutraliser les fauteurs de trouble dans les deux camps, qui souhaitent sacrifier les perspectives véritables de paix et de réalisation d'une vie meilleure pour des millions en faveur du mirage lointain d'une utopie irréalisable.

La disposition de la communauté internationale à appuyer les parties, notamment en présentant dans les délais voulus des propositions de rapprochement, est essentielle. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et dire qu'il est important que les femmes participent sur un pied d'égalité aux processus de paix afin d'instaurer, de maintenir et de promouvoir une paix durable. La communauté internationale doit trouver des moyens d'impliquer les femmes dans le processus de paix de façon cohérente et structurée. Il existe déjà une instance regroupant des femmes influentes appartenant aux deux parties, notamment des personnalités internationales : la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable. Nous voudrions saisir cette occasion pour demander instamment aux parties, ainsi qu'au Quatuor, d'examiner comment le processus de paix peut tirer

parti de groupes influents et efficaces comme la Commission internationale des femmes.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Comme nous le savons tous, après 60 longues années de conflit et d'échecs répétés dus à la violence permanente sur le terrain, il semble que nous ayons une véritable possibilité, pour la première fois depuis l'an 2000, de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Nous savons tous ce que doit être l'issue : la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la prospérité. La question est de savoir comment y parvenir.

Le Japon pense que la paix au Moyen-Orient ne peut être instaurée que par des négociations entre Israéliens et Palestiniens, sur des fondements tels que le principe de la terre contre la paix; les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité; les accords précédents conclus par les parties, notamment le Feuille de route; et l'Initiative de paix arabe. De même, nous sommes fermement convaincus que la paix au Moyen-Orient doit être une paix juste, durable et complète, qui mènera à la stabilité et à la prospérité dans la région dans son ensemble, y compris en Syrie et au Liban.

Depuis les Accords d'Oslo en 1993, les Palestiniens et les Israéliens soulèvent toutes les questions pertinentes et en débattent, comme les frontières permanentes, Jérusalem, les accords en matière de sécurité, les réfugiés et les ressources en eau, et ont proposé diverses idées pour instaurer la paix. Mais ils n'ont pas encore été en mesure de concrétiser ces plans en une réalité sur le terrain.

C'est dans ce contexte que l'Accord conjoint conclu par les représentants du Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine a été annoncé à la Conférence d'Annapolis le 27 novembre. Les deux parties ont convenu de lancer immédiatement des négociations bilatérales fondées sur la bonne foi et de redoubler d'efforts pour conclure un accord de paix avant la fin de 2008, en réglant toutes les questions en suspens, y compris toutes les questions fondamentales, sans exception. Le Japon se félicite vivement de cette évolution et rend tout particulièrement hommage à l'initiative du Président des États-Unis, George W. Bush, ainsi qu'aux efforts déterminés pour parvenir à la paix déployés par les deux dirigeants, le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne,

Mahmoud Ammas, ainsi que par la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, qui ont conduit à cet Accord. Nous nous félicitons également de la participation des pays arabes à la Conférence.

Le Japon demande instamment aux deux parties d'accélérer leurs efforts pour conclure un accord de paix dans le proche avenir grâce aux mesures prévues dans l'Accord conjoint, y compris la création d'un comité directeur, des réunions hebdomadaires entre les dirigeants des deux parties, une mise en œuvre immédiate des obligations des deux parties résultant de la Feuille de route et un mécanisme tripartite pour assurer le suivi de la mise en œuvre.

En même temps, alors que nous nous attachons à réaliser des progrès, le Japon est profondément préoccupé par la fracture persistante entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, depuis que le Hamas a pris par la force le contrôle de la bande de Gaza. Il n'y aura pas d'État palestinien sans Gaza. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale de trouver les moyens d'aider l'Autorité palestinienne à rétablir l'ordre public dans la bande de Gaza en usant de son autorité légitime et d'impliquer les Palestiniens, notamment ceux qui vivent dans la bande de Gaza, dans le processus de paix. À cet égard, nous devons continuer à nous occuper de la situation socioéconomique et humanitaire tragique des Palestiniens, qui demeure un sujet de grande préoccupation.

Le Japon a toujours pensé que pour mettre en place la solution à deux États, il faut accroître les capacités de gouvernance démocratique des Palestiniens par le développement de ressources humaines et la mise en place d'infrastructures gouvernementales, ainsi que par le développement d'une économie viable et durable. La communauté internationale tout entière doit s'associer pour manifester sa détermination à faire aboutir les efforts de paix de ces deux dirigeants attachés à leur mission, en particulier en aidant les Palestiniens dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place leur propre État indépendant. Nous pensons que la conférence des donateurs qui aura lieu à Paris à la mi-décembre et la conférence internationale proposée par la Russie pour assurer le suivi de la réunion de la Conférence d'Annapolis favoriseront les efforts internationaux déployés à cette fin.

Le Japon s'est efforcé de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient parallèlement aux

efforts internationaux actuels. Nous nous sommes notamment efforcés d'établir un dialogue politique avec chacune des parties concernées; d'aider les Palestiniens, en tant que l'un des principaux donateurs depuis longtemps, principalement dans le but d'assurer au peuple palestinien les moyens de gagner leur autonomie et de leur donner ainsi espoir pour l'avenir; et, enfin, de prendre des mesures visant à renforcer la confiance entre les parties.

Une activité importante que le Japon a récemment entreprise est l'initiative visant à créer un couloir pour la paix et la prospérité. L'intention est d'aider les Palestiniens à développer leur propre économie viable et durable, ce qui est une condition préalable à un État souverain, par la création d'un parc agro-industriel dans la vallée du Jourdain sur la base d'une coopération régionale entre Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne. Le parc offrira des possibilités d'emploi aux Palestiniens et exportera ses produits vers le Golfe et d'autres pays.

Au cours d'une visite au Moyen-Orient en août dernier, le Ministre des affaires étrangères alors en fonction, M. Taro Aso, a accueilli la deuxième réunion ministérielle relative à cette initiative à Jéricho, avec la participation du Ministre des affaires étrangères d'Israël, M^{me} Livni, du chef du Département des affaires relatives aux négociations de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Erekat, et du Ministre jordanien des affaires étrangères alors en fonction, M. Khatib. Les quatre représentants ont convenu de créer un parc industriel au sud de Jéricho. Nous espérons que des activités de ce genre entreprises par le Japon permettront de créer un climat plus constructif de confiance mutuelle et d'entente entre les parties et d'influencer de façon positive le dialogue politique qui se déroule entre les dirigeants palestiniens et israéliens.

En outre, le Japon a accueilli en juin dernier le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, coorganisé par le Département de l'information du Secrétariat et l'Université des Nations Unies. Nous espérons vivement que ces séminaires resteront une plate-forme utile qui favorisera le renforcement de la confiance, en promouvant le dialogue entre Palestiniens et Israéliens.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Pour terminer, nous voudrions souligner qu'il relève principalement de la responsabilité des parties elles-mêmes d'instaurer la paix. Personne ne peut remplacer les parties, et le succès des négociations

dépend de leurs efforts. Le Japon, pour sa part, reste pleinement déterminé à continuer de jouer un rôle dynamique, en appuyant les efforts des parties pour parvenir à la paix et en encourageant les progrès du processus de paix, en étroite coopération avec la communauté internationale.

M. Elamin (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour votre direction éclairée de nos travaux à la présente session. Nous espérons qu'à son terme, nous aurons répondu aux espoirs et aspirations des États Membres.

Ma délégation suit avec beaucoup d'intérêt la situation au Moyen-Orient, à savoir le conflit israélo-arabe. Ce conflit est au cœur de la question de Palestine et de l'occupation du Golan syrien et d'une partie des territoires libanais par Israël.

D'autres intervenants ont abordé avant moi la question de Palestine, au titre du point 18 de l'ordre du jour, en se référant au rapport du Secrétaire général (A/62/344) et à celui du Comité pour l'exercice des droits inaliénable du peuple palestinien (A/62/35). Mais nous avons tout de même demandé la parole parce que nous voulons dire à l'Assemblée générale que nous attachons beaucoup d'importance à la question du Moyen-Orient, qui ne doit cesser de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Israël continue d'afficher du mépris pour la légitimité internationale en ignorant les résolutions de l'ONU adoptées depuis 1947 qui demandent l'établissement d'un État palestinien selon la même formule utilisée en 1948 pour créer l'État d'Israël, à savoir une résolution de l'ONU. Israël continue de faire montre d'arrogance et d'intransigeance en refusant de coopérer avec le comité créé par le Secrétaire général pour enquêter sur les violations commises à Beit Hanoun et sur les fouilles entreprises par Israël aux alentours de la Mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem-Est en vue de modifier le caractère historique de la ville sainte. Ceci constitue une violation flagrante des normes internationales, qui fait considérablement augmenter les tensions et la violence sur les plans local et régional.

Israël poursuit son expansion en établissant un nombre toujours croissant de colonies de peuplement sur la terre du peuple palestinien opprimé. Dans le même temps, la communauté internationale demeure honteusement silencieuse. Israël poursuit la construction du mur de séparation pour instaurer un

système d'apartheid, en violation flagrante des normes et des conventions internationales et au mépris le plus total de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et du comité d'enquête établi à cette fin par le Secrétaire général.

En ce qui concerne l'occupation des hauteurs du Golan par Israël depuis 1967, nous sommes une fois encore en présence d'une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette occupation contrevient également à la Charte, qui appelle à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Par ailleurs, Israël continue de fouler aux pieds les résolutions internationales adoptées en la matière. Il continue d'occuper les fermes de Chebaa, partie intégrante du Liban. Et comme si cela ne suffisait pas, à l'été 2006, il a lancé une opération de grande envergure contre le Liban, qui a constitué une violation de plus des droits des peuples et des États.

Ma délégation voudrait revenir sur les causes mêmes du conflit israélo-arabe. La seule manière d'apaiser les tensions dans la région est de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit légitime à l'autodétermination en établissant un État indépendant avec Jérusalem comme capitale. Israël doit cesser son occupation du Golan syrien, se retirer des territoires libanais et respecter pleinement les résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Il s'agit de la seule manière de parvenir à la stabilité, à la sécurité et à la paix au Moyen-Orient.

Ma délégation accorde également une grande importance à la situation qui règne en Iraq, pays frère. Nous appuyons toute action entreprise pour mettre un terme aux effusions de sang et pour préserver l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que la dignité, la paix et sécurité de son peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 17 de l'ordre du jour.

Je voudrais informer les membres que la décision concernant les projets de résolution A/62/L.22 et A/62/L.23, au titre du point 17 de l'ordre du jour, ainsi que les projets de résolution A/62/L.18 et A/62/L.21, au titre du point 18 de l'ordre du jour, sera prise ultérieurement, à une date qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 17 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.